



DCM DU 8 JUIN 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.149

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 8 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès à l'espace Intergénération – Rue des écoles.

**Date de convocation** : 2 juin 2023 - **Date d'affichage** : 14 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**21 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**8 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Laëtitia NOËL et Rozenn PIEL.

**7 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DES CONTROLES PÉRIODIQUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2023 portant statuts de Liffré-Cormier communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

VU les délibérations n°2018.300 en date du 15 novembre 2018 et n°2022.027 en date du 20 janvier 2022 ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les achats entre collectivités ;

Madame Claire BRIDEL, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, rappelle que par délibération n°2018.300 du 15 novembre 2018, la Commune a adhéré au groupement de commandes lancé en concertation entre plusieurs communes du territoire et Liffré-Cormier Communauté pour les contrôles périodiques des aires de jeux et des buts sportifs (lot 1) et le contrôle des défibrillateurs (lot 2).

Par délibération n°2022.027 du 20 janvier 2022, la Commune a adhéré au groupement de commandes lancé en concertation entre plusieurs communes du territoire et Liffré-Cormier Communauté pour les contrôles périodiques des bâtiments publics et pour divers contrats de maintenance (7 lots).

Dans le cadre des contrôles périodiques des bâtiments, il est nécessaire de renouveler les marchés suivants :

- le marché 2019-04 qui prend fin en juillet 2023 pour les lots 1 (Contrôle des aires de jeux et buts sportifs) et 2 (contrôle des défibrillateurs).
- le marché 2019-05 de contrôle du radon qui prend fin en juillet 2023.

En ce qui concerne le marché 2022-0005 de contrôles périodiques des bâtiments, qui comprend :

- lot 1 (installations électriques et éclairage de sécurité),
- lot 2 (installations gaz),
- lot 3 (ascenseurs et portes automatiques),
- lot 4 (moyens de levage),
- lot 5 (moyens d'ancrage),
- lot 6 (paratonnerre),
- lot 7 (installations des systèmes de sécurité incendie).

La période initiale prend fin le 2 août 2023. De trop nombreux avenants ont été sollicités pour chaque lot et le montant du marché dépasse le maximum défini par l'accord cadre.

Il est donc nécessaire de relancer l'ensemble de ces marchés. Un marché unique alloti en plusieurs lots est donc privilégié.

La convention de groupement de commandes pour les contrôles périodiques des bâtiments publics signée en 2022 étant toujours en cours, il est proposé de signer un avenant à cette convention afin d'ajouter aux lots listés ci-avant les contrôles des aires de jeux, des équipements sportifs, des défibrillateurs et le contrôle du radon.

Le nouveau marché concernerait donc tous les contrôles périodiques des bâtiments et installations sur le territoire de Liffré Cormier communauté et serait allotis de la manière suivante :

- Lot 1 : contrôle des aires de jeux, des équipements sportifs
- Lot 2 : contrôle des défibrillateurs
- Lot 3 : contrôle du radon
- Lot 4 : contrôle des installations électriques et éclairage
- Lot 5 : contrôle des installations gaz
- Lot 6 : contrôle des ascenseurs et des portes automatiques
- Lot 7 : contrôle des moyens de levage
- Lot 8 : contrôle des moyens d'ancrage
- Lot 9 : contrôle des paratonnerres
- Lot 10 : contrôle des installations des systèmes de sécurité

Liffré-Cormier communauté reste coordonnateur du groupement et se charge donc de la passation du marché. Chacun des membres du groupement reste compétent pour l'exécution du marché.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes « contrôles périodiques des bâtiments et installations sur le territoire de Liffré Cormier communauté » proposé en annexe ;
- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes des contrôles périodiques, ainsi que les futurs éventuels avenants nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces des marchés nécessaires à leur exécution.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ